



Jacqueline GOURAULT,
ministre de la Cohésion des
territoires et des Relations
avec les collectivités
territoriales

Julien DENORMANDIE,
ministre auprès de la
ministre de la Cohésion
des territoires et des
Relations avec les
collectivités territoriales,
chargé de la Ville et du
Logement

Sébastien LECORNU,
ministre auprès de la
ministre de la Cohésion
des territoires et des
Relations avec les
collectivités
territoriales, chargé des
Collectivités territoriales

Paris, le 17 décembre 2018

Communiqué de presse

Lancement de l'appel à projets « Réinventons nos cœurs de ville »

Dans le cadre du déploiement d'Action Cœur de Ville, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et les partenaires financeurs du programme (Caisse des dépôts, Action Logement et Agence nationale de l'habitat) souhaitent poursuivre l'accompagnement des collectivités retenues en facilitant l'émergence de projets urbains innovants en centre-ville.

C'est pourquoi, en liaison avec le ministère de la Culture et en partenariat étroit avec la Cité de l'architecture et du Patrimoine, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales lance une consultation nationale à l'attention des 222 territoires du programme Action Cœur de Ville, intitulée « Réinventons nos cœurs de ville ». Elle entend favoriser la mise en œuvre de projets urbains novateurs et ambitieux en faveur de la reconquête des centres-villes. La démarche se déroule en deux temps :

D'abord, un appel à manifestation d'intérêt est adressé à l'ensemble des 222 villes du programme. Les collectivités intéressées seront invitées à proposer d'ici mi-février 2019 un site (terrain ou immeuble) – dont elles sont en mesure d'acquérir ou de garantir la maîtrise foncière à court terme - et qui s'inscrit dans la stratégie globale de revitalisation du centre-ville. La liste des villes retenues sera arrêtée en mars, après avis d'un comité de pilotage partenarial associant les réseaux administratifs et professionnels compétents.

Ensuite, les lauréats lanceront leur propre appel à projets local et bénéficieront à cette fin d'un accompagnement soutenu (technique, méthodologique et financier) de l'Etat et des partenaires nationaux du programme. Dans le respect du caractère décentralisé d'Action Cœur de Ville, les collectivités conduiront directement leur appel à projets et sélectionneront les offres d'opérateurs immobiliers en groupement avec des concepteurs (architectes, programmistes, paysagistes,) proposant des projets opérationnels. L'appel à projet local aura pour objectif de favoriser l'émergence de projets immobiliers liés au logement, au développement économique

et commercial, tout en accompagnant fortement les politiques liées aux transitions énergétique, climatique, numérique et sociale.

Les ministres Jacqueline GOURAULT, Julien DENORMANDIE et Sébastien LECORNU vont informer officiellement les 222 maires de cette opportunité qui leur est proposée, accompagné d'un guide de candidature détaillant l'ensemble de la démarche.

D'autre part, dans cette **optique de promotion des projets innovants, une Rencontre nationale « innovation urbaine et cœurs de ville » se tiendra à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine le 19 mars 2019, à laquelle les 222 maires sont conviés.**

« Les petites villes et villes moyennes sont à la fois un élément central de l'identité de notre pays et un atout pour son développement. Près d'un quart des Français vivent et travaillent dans ces territoires qui ont été pendant trop longtemps délaissés par les politiques d'aménagement. En lançant « Réinventons nos cœurs de ville », nous voulons accompagner les élus qui portent une démarche d'innovation, de qualité urbaine et architecturale pour leur territoire » déclare Jacqueline Gourault.

« Le programme Action Cœur de ville est un plan d'actions partenarial inédit qui permet aux collectivités, en lien avec l'Etat et ses partenaires, notamment Action Logement, d'agir en profondeur sur les leviers d'attractivité de nos territoires, dont le logement. A cet égard, l'habitat ancien dégradé est au cœur des priorités d'action de ce plan, et ce nouvel appel à projets viendra renforcer encore davantage les actions en faveur de la rénovation innovante, en partant une fois de plus des projets développés par les collectivités elles-mêmes. » précise Julien Denormandie.

« Le programme Action Cœur de Ville est la première démarche d'envergure menée par l'Etat à destination des villes moyennes depuis l'après-guerre. Il s'appuie sur la connaissance de terrain des élus locaux. Dans une démarche partenariale, le Gouvernement donne accès à un réseau d'acteurs publics et privés ainsi que des outils législatifs et réglementaires pour mener à bien des projets dans le domaine du logement et de la redynamisation commerciale notamment. L'appel à projets « Réinventons nos cœurs de ville » s'inscrit ainsi pleinement dans cette démarche. » ajoute Sébastien Lecornu.

Le programme Action Cœur de Ville est un grand plan d'investissement public sur cinq ans (2018-2022 à destination des 222 villes « intermédiaires » qui assument un rôle de centralité indispensable pour une véritable cohésion du territoire national. Il cible plus spécifiquement leurs centres-villes, parfois menacés de dévitalisation (déclin démographique, dégradation du parc de logements ancien, fuite des activités commerciales en périphérie notamment). Cinq milliards d'euros sont mis à disposition par l'Etat et trois partenaires financeurs – Caisse des dépôts, Action logement et Agence nationale de l'habitat –, afin de soutenir les projets de redynamisation portés par les collectivités.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Contact presse : 01 44 49 89 40
www.cohesion-territoires.gouv.fr
[@Min_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)

